

## Plan d'action / Objectif prioritaire

## B5 - COLLABORATION INTERCOMMUNALE - SYNERGIE REGIONALE

DOMAINE : 1 - REGION &amp; SOCIETE

SECTEUR : 1.1. - ORGANISATION REGIONALE  
1.2. - STRUCTURE POLITIQUE**Contexte :**

- Une synergie régionale plus intense et un slogan mobilisateur sont des éléments indispensables au développement régional.
- Anniviers, de par sa situation économique et compte-tenu de son évolution démographique, peut, si souhaité, bénéficier des apports du projet Movings Alps.
- Les NTIC constituent un moyen favorisant la collaboration intercommunale.
- La complexité croissante de la gestion des communes qui décourage certaines bonnes volontés et la nécessité d'atteindre une taille critique minimale augmentent les besoins de collaboration intercommunale.
- L'enquête effectuée auprès des communes en automne 2001 a révélé les domaines prioritaires d'interventions..

**Objectif :**

- Contribuer à une augmentation des collaborations intercommunales pour assurer le maintien des collectivités viables et soutenir d'éventuelles démarches de fusion.
- Renforcer la compétitivité de la région.

**Programmes / Projets :**

- B.5.1 Marketing régional
- B.5.2 Moving Alps Anniviers - e-government (Anniviers) -
- B.5.3 Tutelle officielle et chambre pupillaire intercommunales
- B.5.4 Domaines techniques - e-government
- B.5.5 Bibliothèque régionale virtuelle
- B.5.6 Interconnexion des réseaux d'eau potable de la plaine